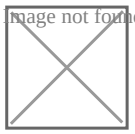

non assistance en personne en danger

Par **Afpa**, le **17/10/2019** à **22:30**

Bonsoir,
je me permet de vous écrire afin d'avoir des informations concernant l'agression Dont j'ai été victime en juillet 2019.
étant stagiaire à l'A.F.P.A dernier jour de formation en compagnie de 2 jurys, 5 stagiaires, et le formateur. un stagiaire haineux m'a violemment mis une claque En traitre sans que je m'y Attende. Je me suis retrouver complètement sonner avec des vertiges, et un mal au niveau de l´oreille ainsi que le rocher. Je suis rester seul pendant 2h ensuite j'ai décider de signaler l'agression à la responsable du centre (AFPA).
pendant ce temps là les autres stagiaires passaient les examens.
la responsable, m'a reçu et m'a répondu qu'elle ne pouvait rien faire pour moi sachant que dans quelques heures nous finissons la formation (4 mois). Je lui disait dans son bureau que l'oreille était défaillant et que l'acoustique était bizarre, je n'en srnt plus mes jambes.
elle m'a rassurer et l'a Inviter à rester assis voilà tous ce qu'elle a mit en place.
résultat fin de formation à 14h je rentre chez en voiture avec tous le mal du monde, 40 kms, je rencontre mon médecin traitant qui m'informe : perforation tympanique avec saignement. voila comment on n'a considéré ce faits divers pour lesquels personne ne m'en soit venu à l´Aide, aucune mesure disciplinaire, aucune déclaration d'accident de l'AFPA.
voila en quelques lignes l'histoire de cette reconversion professionnelle (grutier) pour laquelle je m'éloignerai le plus loin possible.
pourriez vous m'indiquer s'il vous plaît à quel niveau de non assistance à personne en danger sont il concerner?
toutes les personnes cités ont eu la formation S.S.T du bâtiment ???
merci de bien vouloir me renseigner.

Par **Visiteur**, le **17/10/2019** à **22:50**

Bonjour
Non assistance à personne en danger....je ne crois pas !
Par contre coup et blessures avec préjudice peut faire l'objet d'une plainte.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés